



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
**COMMUNE DE FRANCALTROFF**

N°27/2009



## **ARRETE** portant limitation de la vitesse des véhicules *en agglomération*

**Le Maire de la Commune de FRANCALTROFF,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment ses articles L. 2542-1 à L. 2542-8 ;

**VU** le Code de la route, notamment l'article R. 411-8;

**VU** le Code de la voirie routière;

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière - quatrième partie;

**CONSIDERANT** qu'il convient, compte tenu de la fréquentation des voies et trottoirs par de nombreux piétons notamment les écoliers, de fixer la limitation de vitesse dans l'ensemble de l'agglomération à un plafond inférieur à celui prévu par l'article R. 413-3 du Code de la route ;

**CONSIDERANT** que cette limitation doit affecter tous les engins et véhicules à moteur;

### **A R R E T E :**

**ARTICLE 1. :** La vitesse de tous les engins et véhicules à moteur est limitée à 30 kilomètres à l'heure sur l'ensemble des voies communales de l'agglomération.

**ARTICLE 2. :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les agents de la Commune.

**ARTICLE 3. :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4. :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**ARTICLE 5. :** MM. - le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Château-Salins  
- le Chef de la Subdivision de l'Équipement de Morhange

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
**COMMUNE DE FRANCALTROFF**

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera adressée, ainsi qu'à MM:

- Le Sous-Préfet de Château-Salins (au titre du contrôle de légalité).
- L'UTR de Faulquemont
- Le Président du Conseil Général de la Moselle (D.A.E./S.R.D. et bureau des transports)
- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ALBESTROFF

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Fait à FRANCALTROFF, le 26 juin 2009**

**Le Maire, Bruno BINTZ**

**Transmis au contrôle de légalité le 29/06/2009**

